



Pourquoi ?

Comment ?

Déchets du bâtiment :  
Imaginons ensemble les solutions  
pour que vos déchets deviennent nos  
ressources

Qui ?

Où ?

La Région Normandie a organisé, le 26 février 2019, un colloque de l'observatoire des déchets consacré aux déchets du bâtiment. En partenariat avec l'ADEME et Biomasse Normandie, ce rendez vous a été l'occasion de se réunir le temps d'une journée afin d'échanger sur la **coordination des acteurs publics et privés pour offrir des solutions de proximité efficaces et adaptées aux territoires**. Ces colloques de l'observatoire sont un élément de suivi et de mise en œuvre du PRPGD et de la stratégie économie circulaire.

C'est à la CCI Seine Eure que nous avons accueilli plus de soixante participants. La première séquence de la matinée, en format plénière, a permis de rappeler la **réglementation en vigueur ainsi que les évolutions législatives de la Loi FREC en cours d'écriture**, de partager **l'état des lieux de l'offre de service existante en Normandie** ainsi que **les solutions de reprises proposées par les distributeurs de matériaux**. Nous avons ainsi eu le plaisir d'écouter les interventions respectives de représentants de la DREAL, de Biomasse Normandie et de la FNMB sur leur vision de la problématique de la gestion des déchets du bâtiment.

Au cours de la seconde séquence, les participants se sont réunis en petits comités lors **d'ateliers participatifs** dans une atmosphère chaleureuse et constructive. Cette concertation en groupes a largement contribué au dialogue, et favorisant les débats autour des enjeux qui lient l'économie circulaire et les déchets du bâtiment. A l'issue de ces sessions, **des pistes ont été mises en évidence afin d'envisager le bâtiment tout au long de sa vie dans une logique de cycle vertueux** : l'écoconception à l'initiative du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre pour limiter notamment les futures consommations de matériaux et d'énergie, la maîtrise par le constructeur des impacts environnementaux du chantier, ou encore la bonne gestion des déchets par le démolisseur et l'entreprise de recyclage, quand viendra le temps de la rénovation ou de la déconstruction.

L'après-midi a été consacré aux **visites de sites** sous un soleil radieux. Les participants ont découvert avec intérêt **la déchetterie professionnelle de la société UNIFER** ainsi que le **Centre de Recyclage Havre Nord** de la Communauté d'agglomération Le Havre Seine Normandie.

Nous remercions les intervenants, la CCI Seine Eure pour son accueil ainsi que l'ensemble des participants qui ont contribué au succès de cette journée. Nous vous donnons rendez-vous très rapidement pour un prochain colloque régional !





**Sandrine MESIRARD**, Directrice Énergies Environnement Développement Durable de la Région Normandie, a introduit cette journée, en notant l'enjeu de la planification de la prévention et de la gestion des déchets à l'échelle régionale permettant une meilleure cohérence territoriale de la politique relative aux déchets. Elle permet également un lien plus affirmé avec le développement économique, compétence majeur des Régions, et d'animer une transition vers l'économie circulaire. Il est également précisé que le Conseil Régional a approuvé le PRPGD et la Stratégie Économie circulaire

en octobre 2018, faisant de la Normandie l'une des régions pionnières en la matière et l'un des premiers territoires à disposer d'un tel référentiel. Des marges de progrès en matière de réemploi, d'écoconstruction, de dialogues entre les acteurs... étant constatées, la Région Normandie est fortement engagée sur ces thématiques, et impulsera les innovations nécessaires pour accompagner les évolutions des pratiques pour atteindre les objectifs du PRPGD et de la Stratégie.

- **Veille et évolutions réglementaires**

**Vincent PANETIER**, chargé de mission déchets à la DREAL Normandie, a rappelé les dispositions réglementaires en vigueur applicables également aux filières BTP, à savoir l'obligation du tri 5 flux permettant une meilleure valorisation matière et énergétique des déchets produits par les activités économiques, les administrations, les collectivités... ainsi que l'obligation d'organiser la reprise des déchets par les distributeurs de matériaux, produits et équipements de construction. Par ailleurs, les enjeux de l'économie circulaire étant également une priorité nationale, l'actualité législative a été présentée, telle la loi « Économie circulaire » en préparation pour une finalisation au premier semestre 2019, introduisant de nouvelles mesures facilitant la mise en application des mesures concernant les déchets du BTP inscrits dans la Feuille de Route Économie Circulaire (FREC). Ainsi, la réglementation relative aux dépôts sauvages n'étant pas suffisamment respectée, le projet de loi permettra de renforcer les contrôles et les sanctions afin d'encourager les bonnes pratiques. De même, l'application du diagnostic « déchets », trop rarement utilisé par les acteurs du BTP y compris la MOA et MOE, et le tri « 5 flux » devront être respectés au vu des sanctions et/ou contrôles prévues par ce projet de loi. Et enfin, une réflexion nationale, portée par un consortium d'acteurs privés (OP, Syndicats tels la FNADE, FEDEREC, FNBM...), vise à étudier une alternative à la mise en place d'une REP Bâtiment, impliquant une gratuité de la reprise des déchets et la suppression de l'obligation attribuée aux distributeurs de matériaux (article 93 de la LTECV). En conclusion, une information quant au statut de sortie de déchets appliqué aux terres excavées a été précisée permettant d'ambitionner des possibilités de réemploi plus concrètes de ces matériaux.

- **État des lieux de l'offre de service existante pour les déchets du bâtiment**

**Alexandre FARCY**, chef de projets "Observatoire" et "valorisation des déchets", Biomasse Normandie, a présenté les grands enjeux environnementaux et économiques de la gestion régionale des déchets du bâtiment, sur la base des études réalisées par l'ADEME, en insistant plus particulièrement sur les solutions publiques et privées proposées aux professionnels du bâtiment en région. Actuellement, le maillage des déchèteries publiques accessibles aux professionnels est intéressant en milieu rural. Toutefois, les collectivités sont confrontées à des difficultés techniques (sursaturation de certaines déchèteries, non adaptation techniques et logistiques...) et économiques. Par ailleurs, le modèle économique de ces installations ne permet l'émergence d'initiatives privées, qui peinent à s'installer en Normandie. Ainsi, une vingtaine de déchèteries privées maillent le territoire régional (sources : FFB et Biomasse Normandie). Enfin, dans le cadre de la réglementation actuelle relative à l'obligation d'organiser la reprise des déchets par les distributeurs de matériaux, une cartographie régionale des sites potentiellement concernés par ce décret de mars 2016 a été élaborée (sources CCI Normandie 2017 et Biomasse Normandie), permettant de constater que l'espace normand serait en quasi-totalité couvert par un système



de reprise des déchets du BTP pour les professionnels. Néanmoins, force est de constater que cette obligation est rarement appliquée par les distributeurs de matériaux. Cette tendance pouvant potentiellement s'expliquer par les réflexions d'une mise en place d'une REP BTP.

- **Solutions de reprises proposées par les distributeurs de matériaux**

**Laurent MARTIN SAINT LÉON**, *Délégué général de la Fédération du Négoce du Bois et des Matériaux de Construction (FNMB)* a souhaité rappeler le contexte national en insistant sur l'atténuation de cette obligation de reprise des déchets des professionnels par les distributeurs de matériaux par le décret imposant l'organisation de la reprise. Cette atténuation cadre notamment cette tendance rarement mis en œuvre, avec les facultés réglementaires et législatifs. Les adhérents ne sont pas producteurs de déchets, ce sont des commerciaux. De plus, pour la FNBM, ce qui interpelle, c'est que le commerce de détail n'était pas concerné par le décret, donc elle ne pouvait que constater cette iniquité sur le terrain parce qu'ils vendent aussi aux artisans. Le recours engagé, notamment par la FNBM, s'appuyait notamment sur cet argument...Néanmoins, et suite à l'annulation de ce recours par le Conseil d'État, la FNBM s'engage à être « *proactif aujourd'hui en mettant en place trois dispositifs* », proposés et validés par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire (MTES) :



- ❖ le conventionnement avec une déchèterie située dans un rayon de 10 km. Cette démarche se traduit donc par un appel, par la fédération, à conventionner avec les collectivités ou déchèteries privées. Mais cela n'a pas été suivi des faits. Elle constate néanmoins la mise en œuvre de quelques conventions en France, en notant une légère progression depuis ces derniers mois ;
- ❖ des solutions sur site, tels que des big bag ou des bennes, un prestataire revenant les récupérer, avec l'obligation de tri 5 flux (d'où la nécessité d'engager la formation des agents dont ce n'est pas le métier aujourd'hui) ;
- ❖ la déchèterie sur place, « *c'est une solution bien plus timide* », au vu des coûts et de la complexité « métier » que cela génèrent.

La FNBM souhaite préciser que cette obligation issue de la LTEC a été un « *coup de massue* », mais rappelle qu'elle est proactive pour mettre en œuvre des solutions depuis cet été. Au vu des évolutions législatives, de nouvelles obligations vont être dictées à l'ensemble de la filière, donc la « *FNBM n'est plus seule* ». Les travaux de la FREC témoignent d'une volonté rajoutée de mettre en place une REP avec la gratuité. Donc l'inquiétude de la fédération rappelée ici, et partagée avec d'autres acteurs privés, est la suivante : « *sur qui pèsera le coût de la gestion des déchets ?* ». Selon Monsieur Martin Saint Léon, « *la gratuité est un leurre, la gratuité modifiera-t-elle les comportements ?* ». De plus, le projet de loi prend une tournure particulière avec l'adoption de nouvelles mesures par voie d'ordonnances, courant mars/avril semble-t-il.... L'objectif est bien évidemment d'augmenter le nombre de points de collecte, et cette tendance est presque atteinte au vu des données présentées par la Région Normandie. Il faut ainsi poursuivre les collaborations et parvenir à faire changer les pratiques. En conclusion, Monsieur Martin Saint Léon, souhaite que le gouvernement présente des objectifs clairs, la lutte contre les dépôts sauvages semble l'être mais ça ne concerne pas les négoce...

**Adrienne OUVRIEU**, *responsable juridique et affaires économiques à la FNBM*, complète les propos de Monsieur MARTIN SAINT LEON en précisant que la FNBM a partagé avec leurs adhérents un modèle de conventions types pour prouver la réalité de la mise en œuvre de la reprise. Ces adhérents ont ensuite démarché tout exutoire dans ce rayon de 10km. Certains ont pu travailler avec des déchèteries. D'autres non. En rappelant les termes exacts du texte de loi, stipulant que les distributeurs ont une *obligation d'organisation*, Madame Ouvrieu précise que ce décret « *laisse toute latitude aux négoce pour définir ces modalités* ». La FNBM a donc lancé une enquête fin 2017 afin de mesurer l'implication du négoce et surtout recenser les solutions adoptées :

- ❖ 5500 points de vente en France sont concernés par l'obligation
- ❖ 2577 réponses collectées.
- ❖ 156 négoce ont répondu et ont adopté une solution en Normandie. Les solutions d'organisation de la reprise des déchets du BP en Normandie sont les suivantes :
  - Pour des 27% des répondants, une solution sur site avec commercialisation de bennes ou big bag a été mise en œuvre. Les dépôts de déchets sont facturés par le négociant ou gratuit ;
  - 7% des négoce organisent un service de collecte des déchets sur les chantiers des professionnels
  - 70% des répondants ont signé un conventionnement, ou un contrat, avec un exutoire privé dans un rayon de 10 km avec lequel ils ont déterminé les quantités et la nature des déchets. Un affichage sur leurs points de vente sur les possibilités d'aller vers ces exutoires dans un rayon de 10 km est donc visible par les clients ;

- 15% des répondants se sont adressé aux opérateurs publics (c'est le taux d'ailleurs le plus élevé en France) dans un rayon de 10 km ;
- Moins de 1% des répondants ont mis en place sur leur propre site une déchèterie, comme à Sotteville les Rouen, quand d'autres ont fait le choix d'une déchèterie à proximité de leur point de vente.

### **Synthèse des échanges avec les participants**

**Gaël LE CORVEC**, *Directeur Général de la CERC Normandie*, ayant participé activement aux travaux de l'état des lieux du PRPGD, insiste sur les pratiques des entreprises et le rôle clé de la MOA. Par ailleurs, au regard des conditions d'accès aux déchèteries, certes le maillage est dense, mais pour autant l'accessibilité est-elle réellement effective ? Quid des déchèteries saturées, des coûts que certaines entreprises ne veulent pas supporter.

**Pascal DUFOUR**, *Secrétaire Général de la CAPEB*, demande des compléments d'informations quant aux nombres de négoce potentiellement concernés : 156 négoce ont répondu, mais quel était le total des entreprises enquêtées ? Quel du taux de retour ? Par ailleurs, les entreprises s'engagent à payer les coûts d'élimination des déchets en respectant les réglementations. Cependant, le point de blocage reste la MOA qui doit honorer les entreprises qui font l'effort de gérer correctement ses déchets. Il serait également intéressant de pouvoir communiquer auprès des professionnels du bâtiment, à l'échelle des lieux de collecte, toutes les actions engagées, y compris celles des négoce, afin de limiter les transports. Monsieur DUFOUR présente également la nouvelle association régionale, Bâtiment Normandie Environnement TP (BEN BTP), qui travaillera sur l'ensemble des sujets évoqués en plénière.

**Madame OUVRIEU** n'a pu apporter ces éléments de réponses chiffrés mais complète ces propos en précisant que les grands groupes régionaux ont répondu, ce qui permettant d'avoir une estimation globale de la situation.

**Thierry HATAT**, *Directeur technique et gérant de la société EnviroPlus* indique qu'il est plus que nécessaire que la MOA soit acteur et s'interroge sur les mécanismes à mettre en œuvre pour les engager vers cette responsabilité tant attendue.

**Emmanuelle ONNO**, *chargée de mission PRPGD à la Région Normandie*, précise que la collectivité accompagnera la maîtrise d'ouvrage publique (voire privée) telle que cela a été préconisé dans le PRPGD via par exemple un dispositif de formations, d'appels à projets permettant à la fois de faire émerger des innovations concrètes et pragmatiques sur le territoire. L'objectif poursuivi est également de mettre tous les acteurs autour de la table pour confronter les idées, pour challenger les territoires et pour, à la fois, atteindre les objectifs réglementaires en matière de valorisation des déchets et engager la filière BTP vers une diminution de production de déchets. Ce colloque devrait répondre en partie à ces objectifs...

**Pauline RADIGUE**, *chargé de mission Environnement à la CMAI*, interpelle la FNBM quant à la fréquentation des artisans sur les sites des négoce de matériaux.

**Madame OUVRIEU** confirme que les agences sont des points de passage « obligés » pour les professionnels du bâtiment, même si des commerciaux se déplacent sur les territoires.

**Maurice SLOTINE**, *de l'entreprise NPC*, souhaite que le réalisme économique soit précisé. Sur le territoire, il y a toujours une gratuité de fait dans les déchèteries. Il faut une politique tarifaire à la hauteur pour assurer un réel accueil, un service accompagné. Il faut une réglementation pour offrir un réel service adapté.

**Pascal DUFOUR**, *Secrétaire Général de la CAPEB*, indique qu'il n'est pas souhaitable d'opposer déchèteries publiques accessibles aux professionnels et à celles qui relèvent du secteur privée. Dans les espaces ruraux, s'il n'y a pas la collectivité locale, il est bien difficile d'avoir de déchèteries. Celles qui offrent un service gratuit sont très difficilement accessibles (quai, quantité...) et de plus en plus rares, et elles sont le plus souvent fréquentés par les professionnels ayant de très petits chantiers. Les déchèteries professionnelles privées se localisent plutôt dans les grands dispositifs urbains. Il faut donc travailler à un maillage adapté, aux solutions techniques efficaces pour les artisans et que le MOA accepte de payer le coût de traitement des déchets...

## PROBLEMATIQUE :




Comment répondre aux attentes des artisans tout en assurant une collecte adaptée et coordonnée à votre territoire ?

Atelier animé par **Alexandre FARCY** (Biomasse Normandie) et **Pauline RADIGUE** (CMAI Calvados-Orne)

A partir d'un arbre à solution, les participants ont proposé des actions opérationnelles concrètes pour garantir un taux de collecte optimum en Normandie. Pour chaque action, des moyens humains ou financiers devaient être associés.

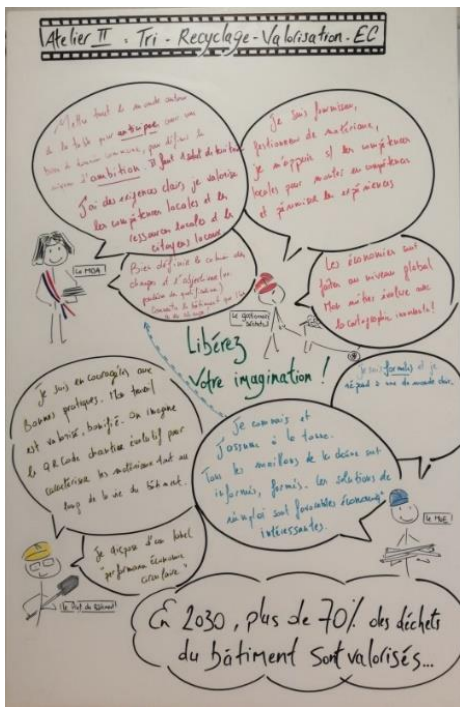
[Retrouvez la synthèse de cet atelier en vidéo](#)



 POINTS DE BLOCAGE	 SOLUTIONS	 ACTEURS ET MOYENS
LA GESTION DES DECHETS SUR LES CHANTIERS <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stockage</li> <li>• Mauvaises pratiques</li> <li>• Multitudes de déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Évolution de la réglementation (obligation de tri)</li> <li>✓ Intégrer le réemploi dans l'appel d'offre « clause insertion » ou « réemploi »</li> <li>✓ Évaluer / estimer la typologie et la quantité de déchets avant le chantier (« diagnostic déchets » avant chantier)</li> <li>✓ Objectif de performance de tri</li> <li>✓ Déconstruction raisonnée</li> <li>✓ Obligation de déclaration de chantier en parallèle</li> <li>✓ Offre de service pour la collecte des déchets sur site / tri à la source</li> <li>✓ Collecte mutualisée inter-chantier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ressourcerie BTP</li> <li>✓ Entreprise</li> <li>✓ Prestataire déchets</li> <li>✓ Exutoire final</li> <li>✓ Des contenants adaptés à la quantité de déchets et au type déchets</li> <li>✓ Digitalisation</li> </ul>
LES FILIERES <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exutoires</li> <li>• Réutilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer des filières de réemploi</li> <li>✓ Permettre une collecte préservante « zone réemploi »</li> <li>✓ Valorisation in situ / sur site</li> <li>✓ Développer les filières de recyclage qui existent et qui fonctionnent au niveau national (Cf. projet Démoclès)</li> <li>✓ Déconstruction raisonnée</li> <li>✓ Baisser les coûts de traitement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Filières de recyclage</li> <li>✓ Collecteurs privés pro</li> <li>✓ Ressourceries</li> </ul>
LA LOGISTIQUE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distance</li> <li>• Maillage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire la distinction entre les différentes catégories de professionnels</li> </ul>	
LE COUT	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Hausse de la TGAP</li> <li>✓ Exonération des taxes pour les entreprises vertueuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réutilisation moins onéreuse que la gestion des déchets</li> <li>✓ Facturation juste</li> </ul>

<p>LA CONNAISSANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication</li> <li>• Formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Information aux points de passage obligés des artisans</li> <li>✓ Information et formation dans les centres d'apprentissage</li> <li>✓ Responsabilisation de chacun</li> <li>✓ Améliorer la connaissance des filières existantes</li> <li>✓ Élaborer des guides pratiques (réemploi des matériaux, tri sélectif...)</li> <li>✓ Éducation aux bonnes pratiques</li> <li>✓ Applications précisant l'offre de service / plateforme numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sensibiliser : 4ème fonction de la ressourcerie</li> <li>✓ Eco-ambassadeurs formés BTP</li> <li>✓ Centres de formation</li> <li>✓ Points de vente</li> <li>✓ Maitrise d'ouvrage / entreprise / artisan / prestataire déchets</li> <li>✓ Chantiers verts</li> <li>✓ Chantier labélisés</li> </ul>
---	---	---






## PROBLEMATIQUE :



### Comment appliquer les principes de l'économie circulaire aux déchets du bâtiment ?

Atelier animé par **Claire-Marie CAVACO** et **Emmanuelle ONNO**  
(Région Normandie)

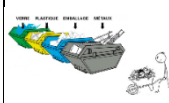
[Retrouvez la synthèse de cet atelier en vidéo](#)

Sur la base du postulat suivant, **en 2030, plus de 70% des déchets du bâtiment sont valorisés**, les participants de l'atelier devaient laisser parler leur imagination et faire appel à leur créativité afin d'écrire collectivement cet avenir positif. Quatre groupes se sont constitués, mixant les profils des participants, chacun d'entre eux portant le rôle d'un des acteurs du projet proposé en séance, soit celui de la réhabilitation d'un immeuble social en milieu rural. Ainsi, la MOA, le MOE, le professionnel du bâtiment et le gestionnaire « déchet » ont donc raconté les séquences suivantes :

Rôle de l'acteur	En amont du projet	Pendant le projet	Après le projet
La MOA 	<p>Afin d'affirmer notre ambition, nous avons défini les objectifs environnementaux, techniques et sociétaux du bâtiment. Ainsi, toute une série d'exigences ont été transposées dans le cahier des charges, certaines d'entre elles pouvant être remplies par les habitants et citoyens du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Immeuble passif /Bâtiment végétal</li> <li>• Utilisation des eaux de pluie</li> <li>• Réutilisation des eaux usées</li> <li>• Chauffage bois</li> <li>• Tri des déchets 5 flux et matières organiques</li> <li>• Bâtiment adaptatif PMR</li> <li>• Jardins collectifs...</li> </ul> <p>Un diagnostic déchets/ressource sera élaboré permettant d'assurer la vérification des filières/exutoires des déchets et les critères de sélection des entreprises du bâtiment intègrent les filières ESS et les Ressourceries.</p> <p><i>Je demande à ce que tout le monde soit autour de la table pour anticiper, préparer étape par étape le projet. La solution proposée devra être adapté au territoire et le chantier valorisera les compétences locales et les matériaux locaux.</i></p>	<p>Soucieux de la bonne application des principes de l'économie circulaire, des contrôles sont exigés au cours du chantier de réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• QSE / Énergie</li> <li>• Conformité cahier des charges</li> <li>• Conformité gestion des déchets</li> </ul> <p>Il est également exigé que chaque intervenant gère ses déchets et que leur tri soit effectué sur site et le conditionnement opéré en petits volumes.</p> <p>Nous demandons, dès que cela le nécessite, des points d'arrêts et de contrôles pour prendre le temps sur site de s'assurer que les travaux et le déroulement du chantier répondent aux CCTP ou que de nouvelles opportunités se présentent en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire.</p>	<p>Le Plan des matériaux nous est transmis.</p> <p>Le DOE est réel par rapport au BIM. Des retours d'expériences sont organisés avec tous les opérateurs du projet afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un bilan de ce qui a « marché »</li> <li>• Se satisfaire des opportunités qui se sont présentées au cours du projet permettant d'aller au-delà des exigences du marché</li> <li>• Constaté les difficultés n'ayant pas permis d'atteindre certains objectifs du projet.</li> </ul>

<p>Le MOE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « En 2030, le cadre économique, réglementaire et assurantiel est sécurisé. ». Néanmoins, et avant tout, je m'assure que la MOA a des exigences claires notamment en termes d'objectifs tels la réutilisation des matériaux, l'écoconstruction... Ma méthode de travail sera la suivante :</li> <li>• Identifier les ressources locales (zones urbaines / rurales)</li> <li>• Identifier les compétences des entreprises</li> <li>• Écoconception</li> <li>• Former les usagers → BIM</li> <li>• Conformité du projet au regard des assurances et du respect du cadre réglementaire</li> </ul> <p>Mes prescriptions concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une commande claire de la MOA</li> <li>• Identification du potentiel de matériaux valorisable/réutilisables</li> <li>• Identification d'un territoire avec un environnement intéressant (en y associant également l'axe social)</li> <li>• Il n'y a plus de freins réglementaires et assurantiers à la réutilisation des matériaux devenus déchets dans le bâtiment</li> <li>• Penser en coût global</li> <li>• Diagnostic déchets avant opération (cohérence sur le chantier, valorisation des matériaux sur un autre chantier, commercialisation)</li> <li>• Écoconception du projet tant le plan architectural que logistique (système constructif via le BIM)</li> <li>• Anticiper donc planning nécessairement plus long</li> <li>• Concentration des compétences car moins de moyens disponibles.</li> </ul> <p><i>Tout cela est possible car les solutions de réemploi sont favorables intéressantes et économiquement avantageuses.</i></p>	<p>« Je suis un véritable « chef d'orchestre » et je réunis autour de moi tous les maillons de la chaîne des acteurs aujourd'hui formés aux techniques du réemploi. »</p> <p>À titre d'exemple, je sollicite un « déconstructeur » permettant de faciliter le reconditionnement et la réparation des matériaux et leur valorisation</p> <p>Je suis également formé et informé à l'utilisation des matériaux locaux et du réemploi.</p> <p>Je suis en capacité d'adapter le projet en fonction des opportunités qui se présentent pour transformer les matériaux (locaux et de réemploi) sur site.</p> <p>Et puis je produis des documents intégrés au BIM.</p>	<p>Mon expérience acquise depuis la loi LTECV et les suivantes me permet de pérenniser ce système, notamment en m'appuyant sur les FDES (Fiche de Déclaration Environnementales et Sanitaires) qui ont évoluées en faveur des éco-matériaux et du réemploi.</p> <p>Par ailleurs, les usagers et les agents de maintenance sont formés aux spécificités du bâtiment (sous-entendu : utilisant des matériaux de réemploi)</p>
<p>Le Pro du bâtiment</p> 	<p>En 2030, je suis aussi formé au BIM et je dispose d'un label « Performance Économie Circulaire »! <i>Je suis encouragé aux bonnes pratiques, mon travail est donc valorisé voire bonifié !</i></p> <p>Mes collaborateurs/ouvriers sont experts également en techniques du réemploi et sont souvent issus du secteur de l'ESS, tel que cela est souvent exigé de la MOA.</p> <p>À ce propos, la MOA nous a fourni le QR Code des éléments composant l'immeuble. Ce QR Code est aujourd'hui la carte d'identité des matériaux, précisant</p>	<p>Mon chantier est labélisé ! Donc je suis en capacité de transmettre au MOE le taux de matériaux issus du réemploi ou de la réutilisation directement sur le chantier.</p> <p>Dans la mesure où le projet est construit avec les habitants, ils ont également la connaissance des origines des produits et matériaux utilisés pour bâtir et réhabiliter leur logement.</p> <p>Afin d'optimiser le chantier, je respecte le cahier des charges mais</p>	<p>Grâce aux données recueillies pendant le chantier, le QR Code des matériaux employés pour ce nouveau bâtiment est mis à jour et cette somme d'informations est transmise pour nourrir la base de données nationale.</p> <p>Au regard des atteintes des objectifs du cahier des charges (voire si dépassement des exigences de la MOA), un encouragement financier m'est octroyé.</p> <p><i>Engagé dans un dispositif</i></p>



	<p>sa nature (DI, DNIND, DD..) , sa qualité, volume...) et son potentiel de réemploi. L'ensemble des informations enregistrées dans ce QR Code sont centralisée en une base de données nationale.</p> <p>Les objectifs de mon chantier sont clairs et partagés par l'ensemble des acteurs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réemploi sur site</li> <li>• Chantier Ø déchet !</li> </ul>	<p>je suis force de proposition auprès de la MOA et MOE pour développer des variantes.</p> <p>En contact permanent avec le MOE, organisme de contrôle tout au long du chantier et exigent en matière de gestion des déchets, je m'attache à ce chacun trie ses déchets sur le chantier.</p> <p>Je suis enfin en mesure d'évaluer les objectifs initiaux du projet et j'estime la performance environnementale du nouveau bâtiment.</p>	<p><i>d'évaluation pour pérenniser mon Label, mon travail est évalué voire bonifié, notamment au regard des compétences de mon entreprise. Cette reconnaissance me permet de me positionner favorablement pour d'autres projets.</i></p>
<p>Le Gestionnaire « déchets »</p> 	<p>En 2030, mon entreprise est devenue un gestionnaire de produits et de matériaux, puisqu'à présent le déchet a une valeur financière !</p> <p>La MOA a partagé le diagnostic déchets et ressources, complété par le diagnostic réemploi. Sur la base du BIM, je précise les estimations du gisement de produits/matériaux pour le réemploi. La MOA souhaitant s'appuyer sur les compétences locales, je m'associe dès à présent avec les ressourceries locales et les structures d'insertion pour préparer la mise en place d'une plateforme de réemploi/réparation/revente des matériaux.</p> <p>J'ai anticipé les entrants, le potentiel de réemploi et le gisement de déchets sortant et ai adapté mes capacités en fonction de ces données de base.</p> <p>Je m'associe donc dès à présent avec le MOE sur les choix des matériaux présentis.</p>	<p>Tout au long du chantier, je mets en œuvre une logistique intégrée, permettant d'alimenter une chaîne d'apport en matériaux et de reprise des déchets. Cette logistique est proposée du curage jusqu'au traitement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trier sur place</li> <li>• Optimiser les flux de livraison et les déchets</li> <li>• Traiter et transformer sur place ou sur notre entreprise voire ailleurs selon les matériaux</li> </ul> <p><i>« Les économies sont faites au niveau global. »</i></p> <p><i>« Mon métier évolue avec les outils cartographiques et la digitalisation ! »</i></p>	<p>Le surplus des produits et des matériaux est en vente sur une plateforme digitale normande. Les habitants sont devenus ambassadeurs, dont Marine qui devient Maître composteur pour les 10 bâtiments voisins selon la norme NF44099 qui est du compost bio dans un composteur issus des matériaux du chantier et Jacques qui continue à travailler quelques heures à la plateforme et est devenu le commercial « matériaux/réemploi » de la commune. Notre centre de formation régional a donc formé les habitants collecteurs/recycleurs/utilisateurs !</p>

## PROBLEMATIQUE :

Comment développer une approche de la gestion des déchets du bâtiment par l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ?

Atelier animé par **Chloé SAINT-MARTIN** (ADEME) et **Olivier BLANDIN** (ATEMIS)

A partir d'une réflexion sur les modèles économiques des entreprises et du cas concret de la gestion des matériaux de construction, les participants ont pu comprendre **l'intérêt d'un changement de modèle dans une perspective d'économie circulaire** (de l'approvisionnement jusqu'au recyclage). Un exercice prospectif à l'horizon 2030 a permis d'imaginer comment la situation actuelle, caractérisée notamment par l'absence de coordination des acteurs de la gestion des déchets du bâtiment (y compris les négoce de matériaux), pouvait être améliorée par l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération.

[Retrouvez la synthèse de cet atelier en vidéo](#)



**En préambule**, la situation actuelle a été présentée en ciblant les limites de ce modèle quant au développement territorial et quant aux enjeux de la « ressource ». Ce schéma linéaire, dont l'équation est la suivante : « extraire – produire – consommer – jeter », doit évoluer en profondeur vers une consommation plus responsable, sobre et plus efficace des ressources, et vers des formes de coopération renforcées entre les différents acteurs.

**La première étape** de la réflexion collective a été de redéfinir les flux de matières entre les acteurs et d'imaginer de nouveaux interlocuteurs de ce système.

**La seconde étape** a permis de questionner les effets utiles apportés par ces mêmes acteurs. A titres d'exemple, le négociant, grâce à sa fine connaissance des matériaux disponibles localement (éco matériaux, matériaux de réemploi ou matériaux neufs), pourra conseiller le MOA et le MOE lors de la conception du bâtiment. De même, la connaissance des chantiers de ses clients lui permettra de proposer des services adaptés au juste besoins sur chantier : livraison et reprise des matériaux sur chantier, conseil sur l'organisation du tri afin de faciliter la valorisation des matériaux. .

**L'intérêt de cette logique est de construire mieux avec moins de matériaux !** Autre exemple d'effet utile : les fabricants de matériaux pourront se renseigner auprès du négociant de matériaux sur les besoins et tendances actuelles afin de faire évoluer leur offre.

Tout l'intérêt de cet exercice, visuel et ludique, repose sur **l'appropriation par les participants de nouvelles logiques de fonctionnement**, de nouvelles solutions intégrées pour la gestion des déchets, en **déplaçant la question des flux vers celle des services apportés aux professionnels du bâtiment**. Ces services peuvent relever d'un accompagnement/une aide à l'écoconception, aux choix des matériaux sur chantiers, à la réalisation des diagnostics ressources, aux réemplois... Cela permet ainsi d'asseoir la dynamique économique des entreprises, non pas sur le fait de vendre plus de volume, mais plus de services, en augmentant la valeur servicielle de leur offre.





En partant des expériences, riches et variées des participants, la question soulevée est l'identification des acteurs réalisant ces nouveaux services ? Les ressourceries ? Les négociants ? Les activités du réemploi ? Finalement, en réorganisant la manière dont les acteurs travaillent aujourd'hui, c'est **penser demain les différentes formes de coopération entre les acteurs** et c'est façonner un nouveau système de responsabilité.

Les participants n'ont pas cherché à définir des actions opérationnelles, mais ont commencé à s'approprier une autre manière de penser. Cette première sensibilisation à l'économie de la fonctionnalité, très appréciée par le public, a permis de revisiter leurs pratiques métiers et les interconnaissances indispensables à construire.

## ATELIER IV : SENSIBILISATION / COMMUNICATION

### PROBLEMATIQUE :

Comment les collectivités doivent-elles sensibiliser leurs administrés-clients aux coûts de gestion des déchets ?

Atelier animé par **Fabrice LE NOTRE** (FFB) et **Pierre-Adrien LECLERC** (CAPEB)

[Retrouvez la synthèse de cet atelier en vidéo](#)

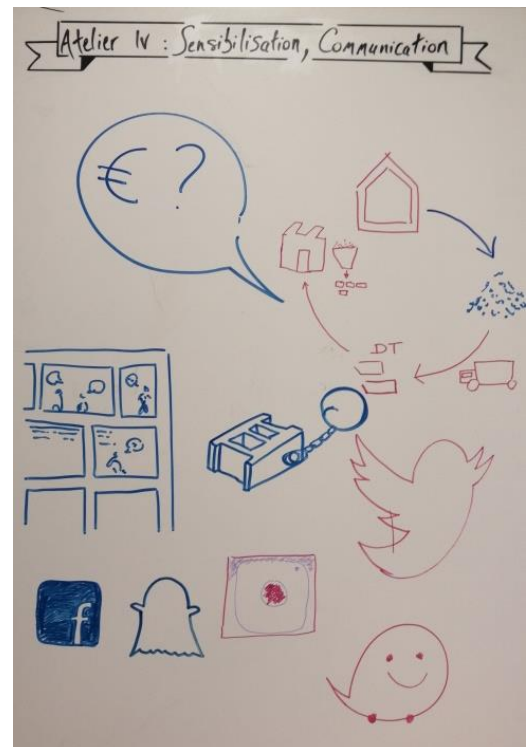
Beaucoup d'échange dans cet atelier qui visait à réfléchir à la manière de faire prendre conscience aux clients /particuliers du service rendu par l'artisan et l'entreprise.

Un constat : toute personne, qui fait effectuer des travaux, devrait être informée qu'une partie du coût de ces travaux sera imputée à la gestion des déchets produits par les travaux entrepris et figurera sur la facture. Pourtant, les artisans ont des difficultés à le faire accepter à leurs clients et hésite encore à « ajouter une ligne » à leur devis.

Pour améliorer la communication, plusieurs idées ont été proposées :

- Communiquer auprès des enfants (visites scolaires, ateliers en classe...)
- Rendre concrète la communication pour marquer les esprits
- Développer une communication accessible et transparente (« Vulgariser les mots »)
- Utiliser les supports actuels de communication : les réseaux sociaux notamment mais aussi les applications type Waze pour indiquer le chemin de la déchèterie ou des zones de réemploi.

A noter que le 15 janvier 2019, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) et la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (Fnade) ont signé une convention pour développer la charte "Artisan Engagé Déchets". Avec cette démarche, les trois fédérations veulent collaborer pour sensibiliser les artisans du bâtiment et leurs clients aux bonnes pratiques en matière de déchets.



## PROBLEMATIQUE :

### Les déchèteries pro : un atout pour votre territoire ?

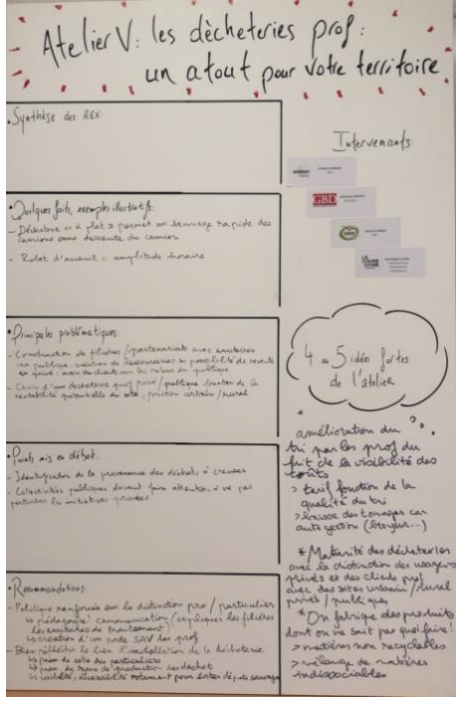
Atelier animé par **Guillaume DEAL** (Région Normandie)

Sur la base de retours d'expériences, les participants ont Identifié les points de blocage à l'échelle des EPCI pour le développement d'activité de gestion des déchets du bâtiment. Les opportunités de disposer d'une déchèterie professionnelle sur son territoire ont été mis en exergue comme le nécessaire partenariat public / privé.

[Retrouvez la synthèse de cet atelier en vidéo](#)

### Les intervenants

	<b>Frederic PERSON</b> DGS		<b>Samuel LEBAIN</b> PDG
	<b>Sébastien GRENTE</b> Directeur		<b>Christophe LUCAS</b> Chef de service Prévention et Valorisation



### Quelques faits, exemples illustratifs

- ✓ La déchèterie à plat permet un bennage rapide des camions sans descente du conducteur
- ✓ Robot d'accueil = amplitude horaire

### Points mis en débat

- ✓ Identification de la provenance des déchets à creuser
- ✓ Les collectivités publiques doivent faire attention à ne pas perturber les initiatives privées

### Principales problématiques

- ✓ Construction de filières / partenariats avec exutoires
  - Exemple public : création de ressourceries si possibilité de revente
  - Exemple privé : avoir des clients sur les rebus du public
- ✓ Choix d'une déchèterie professionnelle privée / publique en fonction :
  - de la rentabilité potentielle si site
  - du territoire urbain ou rural

### Recommandations

- ✓ Politique renforcée sur la distinction pro / particulier
- Pédagogie / communication : expliquer les filières et les exutoires de traitement
- Création d'un poste SAV des professionnels
- ✓ Bien réfléchir au lieu d'installation de la déchèterie
  - Proximité de celle des particuliers
  - Proximité de zones de production des déchets
- ✓ Visibilité, accessibilité notamment pour éviter les dépôts sauvages

<b>Idées fortes de l'atelier</b>	
✓	Amélioration du tri par les professionnels du fait de la visibilité et des coûts : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tarifs fonction de la qualité du tri</li> <li>- Baisse des tonnages car auto gestion (broyeur ...)</li> </ul>
✓	Maturité des déchèteries avec la distinction des usagers privés et des clients professionnels avec des sites urbains / rural, privés / publiques
✓	On fabrique des produits dont on ne sait quoi faire ! <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matières non recyclables</li> <li>- Mélange de matières indissociables</li> </ul>

Compte-rendu et documents présentés lors du colloque téléchargeables sur le site NECI